



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Coordonnées de l'agence :

AGENCE CASA Immobilier et Projets
18 Route d'Arpajon – 91650 BREUILLET
contact@casa-immo-projets.fr

HONORAIRES VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant-contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du bien	Honoraires TTC
Inférieur à 99 999 €	6 000 €
De 100 000 à 149 999 €	6,00 %
De 150 000 à 199 999 €	5,50 %
De 200 000 à 299 999 €	5,00 %
De 300 000 à 399 999 €	4,50 %
De 400 000 à 599 999 €	4,00 %
Au-delà de 600 000 €	3,50 %
Terrains	8 000 €
Box ou parking	2 500 €

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALLUR » du 24 mars 2014 : « ... le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	*Zone tendue : 10,00 €/m ² ** Zone non tendue : 8,00 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	3,00 € / m ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	*Zone tendue : 10,00 €/m ² ** Zone non tendue : 8,00 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	3,00 €/m ²
Honoraires d'entremise	2% TTC du loyer annuel

HONORAIRES GESTION

HONORAIRES (TTC)

Gestion locative	8,40 % du montant total du quittancement
Garantie de Loyer Impayé	2,30 % sur les sommes encaissées

- * Zone tendue : Breuillet, Bruyères Le Chatel, Breux Jouy, Saint Yon
- ** Zone non tendue : Boissy sous Saint Yon, Saint Chéron

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%

Le 02/06/2025

AGENCE CASA Immobilier et Projets

SARL au capital de 10 000 € - RCS 942 692 757 – APE 6831Z

Carte professionnelle : CPI n° 9101202500000016 délivrée par la CCI de l'Essonne
Caisse de garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS/ Transaction : 110 000 euros

TVA Intracommunautaire : FR21 942692757

Notre agence est juridiquement et financièrement indépendante